RAID
DES COLLÉGIENS 2025

Madame, Monsieur,

Votre enfant, sportif et motivé s'est porté volontaire pour participer au **RAID des collégiens 2025**. Ce raid est organisé tous les ans par le Conseil Général du Val d'Oise et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Il s'adresse aux élèves licenciés à l'Association Sportive du Collège et se déroulera à la **Base de Loisirs de Cergy.**

Il devrait se dérouler le **MERCREDI 1er ou 8 OCTOBRE 2025**
Le transport s'effectuera en car (organisé par l'UNSS).
Départ 8h30. Retour prévu vers 17h30.

8h40 : RDV au collège
10h00 : accueil des participants
10h30 : défilé des drapeaux
11h : début des épreuves

Pique-nique pendant les épreuves
16h00 : fin des épreuves
16h30 : goûter (par l'UNSS)
17h00 : retour à Marines

Le programme prévisionnel des épreuves : **Rafting ; relais-barques ; relais-voile; relais-kayak; VTT endurance; escalade; voile en relais ; tir à l'arc ; parcours C9; quizz; défi raid-police**…
(tout ceci sera proposé à des niveaux adaptés aux scolaires et encadré par un encadrement qualifié).

Pour pouvoir y participer votre enfant devra **fournir une attestation d'aisance aquatique** (au verso), **ou** un brevet de 50 mètres, **ou** une attestation de «Savoir Nager en sécurité - SNS », **signée par un professeur d'EPS ou un maître nageur sauveteur certifié**

A l'approche de l'été, peut-être que votre enfant aura l'occasion de passer un de ces tests afin de pouvoir participer à l'évènement à la rentrée.

En septembre, dès que nous aurons la date exacte, il pourra venir chercher l'autorisation parentale auprès de Mme GAUDINO.

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR L'ÎLE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Réf : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril2012 ; Code du sport : A322-3-2

Le test est obligatoire pour la pratique de toutes les activités nautiques de l'Ile de Loisirs de CergyPontoise

(Canoë-Kayak, Stand Up Paddle, Rafting, Nage en eau vive, Voile, Téléski nautique)

Le test doit être effectué SANS BRASSIERE DE SÉCURITÉ
(circulaire du 30 mai 2012)

Date du test : ……/……/……

Nom et prénom du mineur :……

Aptitudes vérifiées et acquises
(mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau ☐
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ☐
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ☐
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant ☐
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres ☐

Résultat du test : ☐ **satisfaisant (Les 5 items sont validés)**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom : ……

Qualification (voir liste) : ……

Etablissement d'appartenance : ……

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif : ……

SIGNATURE :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :
Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'undes diplômes suivants :

- diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur
- BEES option activités de la natation
- BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
- BPJEPS spé. activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- DE JEPS spé. perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetageet sécurité en milieu aquatique
- DES JEPS spé. performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetageet sécurité en milieu aquatique